

11.18

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDESVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 MARS 2025

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 50/2025 concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire pour la rénovation de la clôture du boudrome
6. Préavis No 51/2025 concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
7. Préavis No 52/2025 concernant la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection de la route de Lausanne – entrée du Village, ainsi que la réfection du chemin du Rayon de Miel
8. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 6

Absents : 1

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été approuvé par le Bureau le 17 décembre 2024.

M. Ph. Weibel fait remarquer, à la page 6, concernant l'intervention de M. Philippe Heller, que la taxe sur l'électricité n'est pas de 7 centimes par KWh mais de 0.7 centimes.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Pour cette première séance de l'année, je me réjouis de vous retrouver tous en forme et prêts à attaquer l'année 2025 !

Cette année 2025 est particulière puisque c'est la dernière année civile complète avant le renouvellement des autorités communales qui se fera en 2026, plus précisément le 8 mars pour le renouvellement du législatif et le 1^{er} tour pour l'exécutif, le 29 mars pour le 2^{ème} tour à la Municipalité. Je vous passe pour l'heure les dates prévues pour les éventuelles élections du Syndic et des suppléants.

Le 7 janvier 2025, la Ligue vaudoise contre le cancer nous adressait un courrier de remerciements à la suite du don des jetons de notre dernière séance de décembre. Vous trouverez ce courrier annexé au PV de cette séance.

Le Bureau électoral s'est réuni dimanche 9 février à l'occasion des votations fédérales qui portaient sur un seul objet, soit l'initiative pour la responsabilité environnementale.

Ce seul sujet n'a pas conduit beaucoup de monde aux urnes. A Froideville, nous avons eu une petite participation de 44.3%. C'est tout de même mieux que dans le canton (37.9%) ou que la Suisse (38.1%).

Néanmoins, nous avons trouvé le bon résultat comme à chaque fois !

1. L'initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires » a été rejetée par 70.7% des Cacatchoux (61.7% sur Vaud et 69.8% en Suisse).

Ce week-end de votations a surtout été l'occasion pour le Bureau électoral de votre commune de tester pour la première fois le nouveau système de scannage des bulletins de vote. Si vous avez été attentifs, vous aurez assurément remarqué que le traditionnel bulletin gris a été remplacé par un bulletin blanc à cocher. Ce nouveau système, auquel notre commune a souscrit récemment, permettra de simplifier la tâche des scrutateurs et devrait, selon l'Etat de Vaud, limiter les erreurs dans certaines communes ne disposant pas de scrutateurs aussi aguerris qu'à Froideville...

Les prochaines votations fédérales sont agendées au 28 septembre. Nous espérons donc pouvoir scanner vos nombreux bulletins à cette occasion !

Le Bureau du Conseil, des représentants de la Commission des finances et de la Commission de gestion, ainsi que la Municipalité, se sont réunis le 4 mars dernier afin de :

- faire un bilan intermédiaire de la présente législature ;
- échanger sur le fonctionnement actuel du Conseil et de la Municipalité ;
- mettre en évidence les éventuels points d'amélioration.

Cette séance très constructive nous a permis de constater que dans l'ensemble la dynamique était très bonne, que les divers organes fonctionnaient bien et que l'entente entre tous était bonne, créant une ambiance de travail constructive et agréable. Nous avons toutefois relevé que le système actuel de mise à disposition des divers documents électroniques pour les Conseillers ne donnait pas satisfaction.

En effet, la plateforme actuelle proposée par T2i n'est ni conviviale, ni pratique. Nous allons donc réfléchir à une solution afin d'améliorer cette situation, en collaboration avec l'administration communale.

Cette séance a également permis à chacun de se positionner sur ses intentions au sujet des prochaines élections. Sans entrer dans les détails personnels pour lesquels chacun pourra s'exprimer en temps voulu, nous avons pris acte du fait que certaines personnes actuellement en place, tant au Conseil qu'à la Municipalité, ne se représenteront pas pour une nouvelle législature.

Aussi, si vous êtes potentiellement intéressés par une place à la Municipalité, à la Commission des finances, à la Commission de gestion ou au Bureau, n'hésitez pas à approcher votre syndic ou un des présidents des organes précités pour vous renseigner.

En dernier lieu et comme le règlement nous invite à le faire, nous nous sommes interrogés sur la pertinence ou non de modifier l'effectif de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Unanimement, nous avons convenu que la solution actuelle de 5 Municipaux et 55 Conseillers était un excellent compromis que tous souhaitaient maintenir.

Aussi, aucun changement ne vous sera proposé pour la prochaine législature sauf celui du nombre de suppléants qui devra monter à 18 au lieu des 11 actuels. Cette modification est rendue obligatoire suite à une modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), entrée en vigueur en 2022, imposant au moins 18 suppléants aux conseils communaux de plus de 45 membres. Nous en prenons acte et ferons en sorte de trouver ces 18 suppléants.

Je rebondis sur ce point pour vous informer également que nos députés planchent actuellement sur une révision totale de la Loi sur les communes (LC), entrée en vigueur en 1956, qui nécessitait un petit rafraichissement. L'avant-projet actuellement mis en consultation vise à rendre les communes plus fortes afin de pouvoir bénéficier au mieux de leur autonomie, c'est en tout cas la version officielle.

Si les buts sont notamment de renforcer le rôle politique des autorités communales et de consolider la gouvernance des communes dans les structures intercommunales, on y sent tout de même une certaine volonté de l'Etat de pousser certaines petites communes à fusionner.

Si vous êtes intéressés à approfondir ce sujet, sachez que cette révision de la Loi sur les communes est actuellement en consultation jusqu'au 31 mars 2025 et que tout un chacun peut faire part de ses éventuelles remarques dans ce délai.

Comme j'ai indiqué plus avant que nous ne souhaitons pas modifier le nombre des 55 conseillers actuels, sachez simplement que le projet de révision de la Loi sur les communes imposera aux communes de moins de 3'000 habitants un conseil communal avec un maximum de 50 conseillers. Cette mesure n'entrera toutefois pas en vigueur avant la législature 2031-2036.

Sur demande de la Municipalité, le Bureau du Conseil a procédé aux nominations des commissions suivantes :

- Commission concernant la demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation de la clôture du boulo-drome (Préavis No 50/2025, porté à l'ordre du jour de cette séance) :
 - o Convocateur : M. Killian Delisle
 - o Membres : Mme Nathalie Cachelin, MM. Peter Lehmann, Dominique Martin et Nicolas Tanner

- Commission concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud (Préavis No 51/2025, porté à l'ordre du jour de cette séance) :
 - o Convocateur : M. Olivier Martin
 - o Membres : Mme Tabata Cornioley, MM. Vincent Bussard, Jérémie Dubois et Claude Vuilleumier

- Commission concernant la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection du chemin du Rayon de Miel et de la route de Lausanne, secteur entrée du village (Préavis No 52/2025, porté à l'ordre du jour cette séance) :
 - o Convocateur : M. Sylvain Parisotto
 - o Membres : Mme Marina Thuillard, MM. Cédric Pahud, Yves Schwarz et Stéphane Zoëll

- Commission concernant la demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement d'un véhicule communal :
 - o Convocatrice : Mme Patrizia Fiscalini
 - o Membres : MM. Yann Betticher, Eric Blaser, Eric Dumauthioz et Daniel Schwarz

L'hiver touche bientôt à sa fin et la patinoire tire sa révérence pour cette saison. Si, malheureusement, nous n'avons pas vraiment eu l'occasion de nous dépenser sur les pistes de ski proposées par le CNF, bien d'autres occasions nous ont été données de nous retrouver et de partager de bons moments ensemble, à l'instar des soirées de l'Espérance de Froideville.

Et quand je vois ce que nous réserve ce printemps au niveau de l'agenda des loisirs de la Commune, je me réjouis de la perspective de pouvoir vous retrouver à l'une ou l'autre des nombreuses activités qui vous sont proposées par nos diverses sociétés locales.

Néanmoins, chers Conseillères et Conseillers, je vous invite particulièrement à venir nous rejoindre au Coup de balai printanier que nous propose la Municipalité samedi 29 mars, de 9 heures à midi, afin de participer activement, en votre qualité d'élus, à rendre notre commune belle et attractive ! N'hésitez pas à venir accompagnés !

Par ailleurs, vérifiez dans vos agendas que vous avez bien noté la date de notre prochaine séance, soit le mardi 13 mai à 20h00, date initialement de réserve que nous conservons finalement sur demande de la Municipalité.

En dernier lieu et en guise d'anecdote, je ne saurais résister à évoquer simplement une rencontre fortuite au village avec notre Syndic et accessoirement 1^{er} citoyen du canton où ce dernier, en salopette de travail, m'a dit qu'il était pressé d'aller gouverner... Je me suis alors demandé s'il devait aller s'occuper de ses bêtes ou de ses députés ?

Dans tous les cas, les résultats sont bien plus rapides avec les bêtes...

Voilà, j'ai beaucoup parlé mais j'en ai terminé avec mes communications. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

M. J.-F. Thuillard passe ensuite la parole à M. Jean-Louis Meylan pour une rapide présentation des chiffres concernant la saison 2024-2025 de la patinoire. Ces chiffres ne sont pas encore définitifs mais permettent déjà de constater une augmentation de la fréquentation, que ce soit par les écoliers ou par la population en général.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 50/2025 concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire pour la rénovation de la clôture du boulodrome

M. N. Tanner donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : à titre liminaire, M. Jean-François Thuillard a expliqué à la Commission que la demande a été faite après la révision du budget, raison pour laquelle elle passe par voie de préavis. La Commission fait les remarques suivantes :

- Le terrain appartient à la Commune et les installations à la société ;
- L'actuelle clôture tombe en ruine, ce qui permet à tout un chacun d'y accéder, y compris aux animaux qui ont trouvé un énorme bac à sable pour faire leurs besoins ;
- La nouvelle clôture, d'une longueur linéaire de 108 m, sera galvanisée avec des socles en béton, ce qui lui procurera une durée de vie largement plus longue ;
- Situées au milieu du village, des installations qui tombent en ruine n'amènent pas une note positive pour la Commune.

La Commission est unanime sur le fait que la rénovation de la barrière du boulodrome est nécessaire.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, vous demande d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : en préambule, la Municipalité a confirmé qu'il s'agit de remplacer la clôture en bois et son grillage, au premier plan de la photo illustrative, par une clôture avec piliers métalliques et treillis.

Les coûts sont basés sur la mieux-disante de deux offres fournies par « La Boule du Jorat ».

D'autre part, la Commission prend acte que :

- Le montant de CHF 12'000.00 sera prélevé sur la réserve « Activités sportives » ;
- Le solde de CHF 16'000.00 sera porté au compte de fonctionnement 2025 ;
- L'entretien de ces aménagements est assuré par la société « La Boule du Jorat », conformément à la convention en vigueur.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité, que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant le présent préavis, autorisent la Municipalité à :

- rénover la clôture du boulodrome en lui accordant, à cet effet, un crédit extrabudgétaire de CHF 28'000.00 ;
- financer cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
- prélever CHF 12'000.00 sur la réserve « Activités sportives ».

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. M.-H. Schwab demande si la rénovation concerne bien trois faces de la clôture.

M. J.-F. Thuillard confirme que c'est bien le cas.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 50/2025 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à rénover la clôture du boulo-drome ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 28'000.00 ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 12'000.00 sur la réserve « Activités sportives ».

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 51/2025 concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

M. O. Martin donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le dossier soumis est un document technique réservé à un public averti.

La Commission s'est déterminée sur la compréhension générale dudit document, en faisant abstraction des formules de calcul et autres documents techniques.

Dans le cadre légal de la nouvelle loi d'aménagement du territoire (LAT) de 2014 une planification intercommunale constitue le système de gestion requis par la loi.

Le canton en a délégué la compétence et l'élaboration aux régions. Pour Froideville, il s'agit du Gros-de-Vaud.

Après étude et discussion, il en ressort que malgré ce titre très évocateur, ladite stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud (SRGZA) ne concerne pas notre commune. Froideville n'a pas de zones d'activité inscrite. Il en est de même pour 6 autres communes du district.

Toutefois, nous relevons dans le plan directeur que les communes qui n'adopteraient pas la SRGZA ne feraient pas partie du système de gestion des zones d'activités. Elles ne pourraient dès lors pas étendre les zones d'activités existantes ni en créer de nouvelles.

C'est la raison pour laquelle, à l'unanimité des membres de la Commission, nous vous suggérons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le volet stratégique de la SRGZA du Gros de Vaud.

Plus simplement dit et résumé : nous vous recommandons d'approuver le Préavis No 51/2025, afin de sauvegarder nos chances pour l'avenir plus ou moins lointain de notre commune.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Mme A. Bichovsky Suligoj fait remarquer que sur Meeting, le préavis porte le numéro 49/2025 au lieu du 51/2025.

Le Secrétaire explique qu'il s'agit de la 1^{ère} version du document, qui a été établie avant la rédaction du Préavis No 49/2024 concernant l'octroi d'un prêt de CHF 75'000.00 à la Société du Giron du Centre FVJC 2025. Sous réserve du numéro, le contenu du document est identique.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 51/2025 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 52/2025 concernant la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection de la route de Lausanne – entrée du Village, ainsi que la réfection du chemin du Rayon de Miel

M. S. Parisotto donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : l'opportunité de profiter de la présence des entreprises et du matériel nécessaires pour les travaux sur le tronçon rénové par la DGMR nous semble intéressante dans un souci d'efficacité économique pour la Commune. La remise en état de la partie communale de la Route de Lausanne apparaît comme une suite logique aux travaux menés par le Canton. Le Chemin du Rayon de Miel est particulièrement abîmé et la Commission est d'accord avec le constat que cet axe peut représenter une solution de repli judicieuse en cas de problème sur la route principale (comme démontré durant les travaux du giratoire).

En ce qui concerne la conduite d'eau potable au Chemin du Rayon de Miel, propriété de la Ville de Lausanne, M. Heller nous a indiqué que cette dernière a été contactée en amont des travaux et a confirmé ne pas vouloir profiter de rénover ladite conduite. D'éventuelles rénovations de la conduite seraient quoi qu'il en soit à la charge de la Ville de Lausanne. Le contrôle de l'état de toutes les conduites concernées était en cours lors de notre entrevue du 10 février 2025 et en l'état des investigations à cet instant, cela ne devrait pas engendrer de travaux complémentaires.

La création d'un 3^{ème} îlot sur la Route de Lausanne est envisagée dans le but de ralentir plus efficacement le trafic à l'entrée/la sortie du village. Le coût d'un îlot est estimé à CHF 5'500.00 mais la Commission est d'avis que cette solution ne présente que peu d'utilité par rapport aux 2 îlots existants.

La Commission est unanime sur le fait que les travaux envisagés sont nécessaires et utiles.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : en préambule, la Commission a demandé à la Municipalité si des travaux de sécurisation du carrefour Vieille-Forge/Closel – Route de Lausanne allaient être entrepris suite à la modification du flux de trafic engendrée par la mise en sens unique de la portion inférieure de la rue du Village, en raison de la mauvaise visibilité du trafic arrivant de Lausanne.

Elle a répondu que la situation était temporaire, même si le temporaire peut durer longtemps, mais qu'elle allait voir pour donner plus de ventre au gendarme couché pour les automobilistes venant de Lausanne.

La Municipalité nous a ensuite confirmé que les coûts se basaient sur des soumissions rentrées et que le Rayon de Miel serait rénové avant le Giron 2025 ou après si des imprévus se présentaient.

D'autre part, la Commission prend acte que :

- Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 161'000.00 ;
- Cet investissement sera amorti linéairement sur une période de 40 ans ;
- La charge annuelle d'amortissement s'élèvera à environ CHF 4'025.00 ;
- Cet investissement sera financé au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier ou des liquidités communales ;
- La charge d'intérêts prévisible s'élèvera à CHF 3'220.00 (taux 2%) la première année, puis diminuera linéairement en fonction des remboursements de l'emprunt.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité, que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant le présent préavis, autorisent la Municipalité à :

- réaliser les travaux de réfection de la route de Lausanne - entrée du village et celle du chemin du Rayon de Miel en lui accordant, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 161'000.00 ;
- financer cette dépense au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier, si nécessaire, aux meilleures conditions du moment.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Y. Grosclaude demande pourquoi le préavis ne prévoit pas également la réfection de la zone comprise entre les travaux prévus et le giratoire déjà refait, soit devant la Grande salle.

M. Ph. Heller répond que la Municipalité s'est posée cette question mais n'a pas souhaité faire ces travaux car il y a un projet du centre du village toujours en cours et qu'il ne serait pas opportun de refaire ce tronçon pour le modifier dans quelques années déjà.

De plus, il y a beaucoup d'infrastructures souterraines sous la route devant la Grande salle, qu'il faudrait refaire en cas de réfection de la route, alors que ce n'est pas le cas pour le Rayon de Miel, où trois tuyaux passent perpendiculairement à la route, ou pour la zone de l'entrée du village.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 52/2025 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la route de Lausanne – entrée du Village ainsi que la réfection du chemin du Rayon de Miel ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 161'000.00 ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, si nécessaire, aux meilleures conditions du moment.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Propositions individuelles et divers

M. M.-H. Schwab demande si la date du début des travaux sur la Route des Pierres est connue.

M. J.-F. Thuillard répond que ce dossier est compliqué, notamment s'agissant de la détermination de la taxation par la Commission foncière car il s'agit d'une zone de forêt mais comprenant des infrastructures routières qui n'ont pas de statut officiel. La Commune est quant à elle prête à réaliser ces travaux dès que l'achat aura pu être finalisé.

M. Y. Betticher remarque que le nouveau responsable de la déchetterie a tenté de mettre des décorations et de la musique mais qu'il a été stoppé dans son élan et demande si c'est du fait de la Municipalité.

M. P.-A. Witzig répond que les décorations et animations de la déchetterie ont suscité un certain nombre de réactions positives mais aussi des réactions plus mitigées ou négatives. La Municipalité a estimé que le responsable de la déchetterie est payé pour le tri des déchets et non pour la décoration ou l'animation de la déchetterie.

M. J.-F. Thuillard ajoute que les coûts de la déchetterie, et de manière générale la couverture du coût de l'élimination des déchets, sont une question qui revient fréquemment au Conseil communal. Il faut donc que les heures facturées pour le compte de la déchetterie soient liées aux tâches d'élimination des déchets, de manière à respecter le principe du pollueur-payeur. La situation serait différente si le Conseil décidait de débloquer des fonds pour la création d'un centre d'animation.

M. A. Bouhedja explique également que le responsable de la déchetterie a été freiné dans son élan et non stoppé net. Il a également été convenu que des événements ponctuels pourraient avoir lieu moyennant une annonce préalable et une validation du responsable du dicastère.

M. O. Martin fait remarquer qu'il serait bon d'avoir des fleurs sur le giratoire puisque le massif en face est amené à disparaître.

M. Ph. Heller répond que la Municipalité est consciente des attentes de la population à ce sujet.

M. L. Gattlen demande ce qu'il en est des travaux de l'arrêt de bus et de la construction du refuge.

M. J.-F. Thuillard commence par les bonnes nouvelles en annonçant l'abattage des arbres nécessaires à la construction du refuge. Ils seront ensuite transportés chez le fustier à Attalens où le refuge sera préparé avant le début des travaux cet automne. S'agissant des arrêts de bus, la Municipalité a reçu la synthèse CAMAC. Il y a eu une opposition, qui a été levée, et on se trouve actuellement dans le délai de 30 jours pour un éventuel recours auprès du Tribunal cantonal.

(NDR : Le 19 mars 2025, la Municipalité a été informée du dépôt d'un recours au Tribunal cantonal, information transmise aux membres du Conseil par courriel du 21 mars 2025. Les travaux sont donc suspendus dans l'attente de la décision du Tribunal cantonal.)

M. M.-H. Schwab demande des précisions sur le transport du bois chez le fustier.

M. J.-F. Thuillard explique que le bois sera pelé, lavé et mis en condition chez le fustier. Le refuge sera monté en plein air à Attalens, puis démonté et transporté à Froideville une fois que la dalle aura été réalisée à l'emplacement prévu.

M. P.-A. Witzig ajoute que les conditions d'abattage et d'écorçage sont spéciales de manière à ne pas abîmer le bois.

Mme T. Cornioley demande s'il est possible de bloquer la partie du Chemin du Raffort située entre les habitations et le carrefour de Moille-Lombard pendant l'hiver, lorsque les enfants font de la luge sur la colline.

M. P.-A. Witzig répond qu'il n'est normalement pas possible de bloquer le passage sur cette route.

Le Président estime qu'on pourrait faire un tas de neige pour empêcher le passage.

M. O. Martin ajoute qu'il faudrait également des barrières à côté du tas de neige, pour empêcher les véhicules de le contourner en passant dans le champ, et précise que ce chemin n'est pas déneigé durant l'hiver.

M. J.-F. Thuillard explique que le problème cette année est qu'il n'y a pas eu assez de neige pour faire un tas empêchant le passage. Si la situation le permet l'année prochaine, la route sera bloquée des deux côtés par des tas de neige.

M. C. Vuilleumier revient sur le projet de centre du village évoqué par M. Heller et demande s'il y a des projets prévus et s'il ne serait pas temps de créer un groupe de travail pour réfléchir aux besoins futurs et à l'orientation donnée au futur centre du village et de collecter les besoins de la population afin d'être prêts le jour où on pourra valoriser ces terrains et ces constructions, sachant que cela prend 5 à 10 ans et qu'il faut prévoir le futur, d'autant que la population vieillit et qu'il faut penser aux seniors.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il n'est pas possible de se projeter tant que le nouveau PACom n'a pas été accepté, ce projet étant à bout touchant.

L'idée d'une démarche participative n'est pas mauvaise mais la population a toujours beaucoup d'envies, qui ne peuvent pas toutes être réalisées, soit parce qu'elles sont contradictoires, soit en raison des coûts engendrés.

Le développement du centre du village coûtera certainement entre 10 et 20 millions de francs, selon les projets retenus, et la commune ne pourra pas payer cela seule. Il faudra donc mettre en place un partenariat privé-public.

M. C. Débieux demande quel est l'avenir de la nouvelle identité visuelle de la commune, présentée au Conseil, qui reste encore discrète.

M. J.-F. Thuillard répond que la modification de l'identité visuelle avance mais qu'il y a beaucoup de projets en cours et que celui-ci ne fait pas partie des priorités.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle que la prochaine séance aura lieu le mardi 13 mai 2025, remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 20h57.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur



Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 25 mars 2025



ligue vaudoise contre le cancer

Commune de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

Requie:	
21 JAN 2025	
Visa	Protocoles
JFT	J
AZB	Bl
JLM	
PH	DS
PAV	AW
SURE	
URE	
Transmis	

Lausanne, le 7 janvier 2025

Merci pour votre don essentiel !

Madame, Monsieur,

Votre versement du 27 décembre 2024 d'un montant de CHF 1'375.00 nous est bien parvenu.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre don à notre association. Votre générosité est une source d'espoir et de soutien inestimable pour celles et ceux qui sont touchés par le cancer.

Cette maladie impacte tous les aspects de la vie : familiaux, professionnels et sociaux. Votre don permet de faire une réelle différence dans le quotidien chamboulé des patients et de leurs proches.

Grâce à vous, nous pouvons offrir des espaces d'accueil, d'écoute et d'échange. Nous pouvons soulager les malades dans leurs démarches administratives, de même que les aider à faire face aux dépenses supplémentaires liées aux traitements et à la perte de revenus. Nous pouvons également conseiller celles et ceux qui cherchent à retrouver un travail et apporter notre soutien pour réorganiser la vie familiale.

Votre geste nous permet d'aider les patients à relever les défis de la vie après le cancer, parfois aussi à préparer la fin de vie et à soutenir les proches endeuillés dans la poursuite de leur chemin. Enfin, mais c'est tout aussi essentiel, votre soutien financier favorise les actions de sensibilisation et la recherche.

Votre don est indispensable à notre travail et nous vous en sommes très reconnaissants.

Avec toute notre gratitude et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bonne année
à tous vos habitants
et à toute votre
équipe !

Ligue vaudoise contre le cancer


Chantal Diserens
Directrice

Vous pouvez conserver ce document à titre de justificatif pour votre prochaine déclaration d'impôt. Nous traitons vos données de manière confidentielle et les utilisons pour vous informer de nos actions. Vous avez la possibilité en tout temps de renoncer à nos envois en nous contactant. Pour en savoir plus : <https://vaud.liguecancer.ch/accueil/protection-des-donnees>.



Communications au Conseil communal

Séance du 18 mars 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Affiliation au Service Technique Intercommunal du Gros-de-Vaud (STI)

L'avant-projet de loi sur les communes prévoit en son art. 27 que « *La commune est dotée d'un service de l'urbanisme qui exécute les tâches confiées à la commune par la législation relative à l'aménagement du territoire.* » et que « *Le responsable du service de l'urbanisme exerce sa fonction à un taux d'activité de XX % (chiffre à définir) au moins, que ce soit au sein d'une seule commune ou d'un pôle administratif au service de plusieurs communes.* ». Pour anticiper cette exigence légale et au vu de la complexité croissante des analyses techniques (ECA, analyses énergétiques, etc.) exigée lors du traitement des dossiers de construction, la Municipalité a décidé d'adhérer au STI à partir du 1^{er} mai 2025. Le dépôt des dossiers se fera toujours à l'Administration communale et la Municipalité reste compétente pour la délivrance des permis de construire.

2. Démarchage à domicile

La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer pressants, surtout à l'endroit de personnes âgées. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues lors de la réalisation de ces travaux, les conseils suivants peuvent être donnés :

- Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.
- Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.
- Exigez un devis clair par écrit avant la réalisation de travaux et ne versez pas d'acompte.
- Soyez attentifs aux conditions dans lesquelles les travaux seront réalisés. Demandez des précisions à ce propos. Les normes légales et en particulier environnementales doivent être respectées.
- N'hésitez pas à faire appel à la police en cas de problème.

3. Mise en sens unique du ch. de Montaney

Le chemin de Montaney sera mis en sens unique en direction montante le samedi 22 mars, de 10h à 17h, afin de permettre le stationnement de véhicules à l'occasion des portes ouvertes du poulailler de la famille Thuillard. Vous y êtes les bienvenus.

4. Coup de balai

Pour la quatrième année consécutive, le Coup de balai aura lieu le samedi 29 mars. Rendez-vous est ainsi donné à tous les Cacatchoux à 9h au local de la voirie. Après le café-croissant d'accueil, les équipes seront munies du matériel nécessaire au ramassage. La matinée se terminera par le verre de l'amitié.

5. Apéritif du Nouvel-an

Notre traditionnel apéritif de début d'année s'est déroulé le 4 janvier. Une centaine de Cacatchoux a partagé ce moment d'échange convivial, lors duquel la Municipalité a présenté ses vœux aux participants.

6. Repas des aînés

Le repas des aînés a eu lieu le 11 janvier, dans la bonne humeur, grâce à l'organisation de l'Association du centre œcuménique de Froideville, soutenue par une équipe de jeunes de notre village. Qu'ils soient remerciés de leur engagement pour cet événement apprécié de nos seniors.

7. Patinoire

Le 9 mars, la patinoire a fermé les portes de sa deuxième saison. La comptabilité n'est pas encore bouclée mais les chiffres sont encourageants et montrent une fréquentation en hausse, avec près de 10'000 entrées dénombrées, dont de nombreux enfants de Froideville et des environs, qui ont pu profiter de cette infrastructure dans le cadre scolaire.

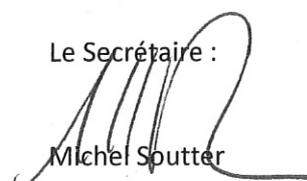
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Soutter